



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 11 septembre 2024 à 9 h 33 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent, formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du cabinet, M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer, Catherine Craig-St-Louis, conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital, Anik Des Marais, conseillère, district de Mitigomijokan, Alicia Lacasse-Brunet, conseillère, district de Bellevue, Caroline Murray, conseillère, district de Deschênes et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2024-620

**PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 21 ET 28 AOÛT 2024 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 27 AOÛT 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux des séances ordinaires tenues les 21 et 28 août 2024 ainsi que de la séance spéciale tenue le 27 août 2024 a été remise au comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2024-621

**SOUSSION 2024 SP 220 - RÉHABILITATION DES CHAUSSÉES DU CHEMIN D'AYLMER ET DE LA RUE FRONT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE MITIGOMIJOKAN - STEVEN BOIVIN ET ANIK DES MARAIS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité

- adjuge un contrat à la firme Pavage GIP (GIP Paving inc.), 636, chemin Klock, Québec, J9J 3G9, pour la réfection routière du chemin d'Aylmer, entre le chemin Rivermead et la place Samuel-De Champlain sur une longueur approximative de 2 370 m et de la rue Front, entre le chemin Eardley et la rue Principale sur une longueur approximative de 850 m, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 3 863 397,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 août 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-1-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre l'Entrepreneur Pavage GIP (GIP Paving inc.) de réaliser certains travaux de nuit, soit du dimanche au samedi entre 21 h et 7 h, pour le projet de réhabilitation des chaussées du chemin d'Aylmer et de la rue Front pour la période de septembre à novembre 2024 et de mai à juin 2025.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2024.

Adoptée

CE-2024-622

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE DU PARC - ISABELLE N. MIRON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes dossier RS-24-230, comme illustré au plan numéro CRO-24-339 du 19 août 2024, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Cité-des-Jeunes	Nord	D'un point situé à 102 m à l'ouest de la rue Perras, jusqu'à la rue des Étudiants.	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-24-339 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-623

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DU GOLF - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue du Golf, dossier RS-24-250, comme illustré au plan numéro CRO-24-360 du 23 août 2024, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limitée :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
du Golf	Est	À partir d'un point situé à 13 m au nord de la rue de l'Aigle (intersection nord), sur une distance de 106 m vers le nord	15 minutes de 7 h à 17 h du lundi au vendredi de septembre à juin

Implanter une zone de stationnement interdite :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
du Golf	Est	Entre le chemin d'Aylmer et un point situé à 13 m au nord de la rue de l'Aigle (intersection nord)	En tout temps
du Golf	Ouest	Entre le chemin d'Aylmer et l'Impasse des Broussailles	En tout temps
du Golf	Ouest	À partir de la rue du Tournoi sur une distance de 24 m vers le nord	En tout temps
du Golf	Ouest	À partir de la rue de l'Aigle (intersection nord), sur une distance de 34 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-24-360 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-624

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE LA CROISÉE ET RUE DU TOURNOI - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur les rues de la Croisée et du Tournoi, dossier RS-24-247, comme illustré aux plans numéros CRO-24-366 et CRO-24-367 du 28 août 2024, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
de la Croisée	Nord	À partir de la rue du Golf, sur une distance de 490 m vers l'est	Entre 7h et 17h du lundi au vendredi de septembre à juin
du Tournoi	Nord	Entre la rue du Golf et la rue de la Croisée	Entre 7h et 17h du lundi au vendredi de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément aux plans numéros CRO-24-366 et CRO-24-367 du 28 août 2024 qui font partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-625

**SOUSSION 2024 SP 080 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CALIBRATION DE MODÈLE HYDRAULIQUE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Aqua Data inc., 110-330, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 5V5, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils - Calibration de modèle hydraulique, pour un montant approximatif de 285 138,00 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 juillet 2024, et ce, comme étant la seule soumission reçue ayant obtenu un pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2024.

Adoptée

CE-2024-626

**SOUSSION 2024 SP 171 - DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN HIVERNAL SUR LE RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE GATINEAU****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge :

- un contrat à la firme 130247 Canada inc./Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le déneigement et l'entretien hivernal sur le réseau routier de la Ville de Gatineau selon la section 1, pour un montant total approximatif pour trois saisons de 2 045 148,97 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 juillet 2024, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue pour cette section;
- des contrats à la firme 2991209 Canada inc., 643, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8V 4A5, pour le déneigement et l'entretien hivernal sur le réseau routier de la Ville de Gatineau selon les sections 2 et 3, pour un montant total approximatif pour trois saisons de 3 891 758,32 \$ incluant les taxes, pour la section 2 et de 3 376 470,07 \$ incluant les taxes, pour la section 3, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées le 3 juillet 2024, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour la section 2 et comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour la section 3;
- un contrat à la firme 9032-7404 Québec inc. (NivelPro inc.), 307, chemin du Fer-à-Cheval, Gatineau, Québec, J8M 1L8, pour le déneigement et l'entretien hivernal sur le réseau routier de la Ville de Gatineau selon la section 4, pour un montant total approximatif pour trois saisons de 4 566 355,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 juillet 2024, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cette section.

Les contrats sont d'une durée de trois saisons avec la possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une saison.

Après chacune des saisons du contrat, les prix seront indexés annuellement selon la formule prévue au contrat.

Après chacune des saisons du contrat, une clause de bonification est prévue pour des accumulations saisonnières de neige au sol excédant 250 cm. La Ville bonifiera le prix saisonnier établi pour le contrat de 5 % pour chaque tranche de 25 cm d'accumulation supplémentaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses) (3 saisons)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
62410	0061	0085	10349.01	STP-VOI – Déblaiement et enlèvement de la neige - Aylmer	2 045 148,97 \$
62410	0061	0085	10349.03	STP-VOI – Déblaiement et enlèvement de la neige - Gatineau	11 834 583,53 \$

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes aux budgets des années 2025 à 2027 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2024.

Adoptée

**CE-2024-627**

**FERMETURE DE RUES - PREMIÈRE ÉDITION « COURONS GATINEAU »**

**CONSIDÉRANT QUE** la première édition de Courons Gatineau se déroulera sur la rue Jacques-Cartier et dans le parc du Lac-Leamy le samedi 28 septembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs mesures d'atténuation ont été mises en place pour limiter les impacts sur les résidents et commerçants du quartier;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement est un élément essentiel à la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les organisateurs de l'événement, en collaboration avec le Service de police de Gatineau, à fermer les rues et les espaces de stationnements sur rue selon l'horaire ci-dessous le samedi 28 septembre 2024 :

1. La circulation sur le pont Lady-Aberdeen sera interrompue par le Service de police de Gatineau entre 16 h 15 et 16 h 45 pour le passage du peloton de départ de la course de 10 km. Par la suite, la circulation sera interrompue de façon ponctuelle pour laisser traverser les coureurs à leur sortie du parc du Lac-Leamy;
2. La rue Jacques-Cartier en direction est (vers la rue Saint-Louis) ainsi que le sentier récréatif en parallèle seront fermés à toute circulation entre le boulevard Gréber et la rue Saint-Louis de 14 h à 19 h 30. Cependant, les véhicules pourront circuler en tout temps en direction ouest (vers le boulevard Gréber), afin de garantir l'accès aux résidences et commerces en tout temps. Des balises de signalisation seront installées sur toute la longueur du circuit pour séparer les voies de façon sécuritaire;
3. Le stationnement sur la rue Jacques-Cartier sera également interdit pour la journée du 28 septembre 2024, afin d'assurer suffisamment de dégagement pour les coureurs et les automobiles. Les espaces de stationnements de la ruelle du Como ne seront pas utilisés par les bénévoles et participants, ils resteront disponibles en tout temps pour les clients des commerces locaux;
4. Mise à double sens de la rue Saint-Antoine, entre la rue Jacques-Cartier et la ruelle du Como le samedi 28 septembre de 14 h à 19 h 30.

Le tout selon le plan numéro G-2024-034-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter le plan de signalisation préparé par le Service de la mobilité de la Ville de Gatineau, et en confier l'application à une entreprise autorisée;
- Assurer l'accès aux véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ désignant la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle.

Adoptée

**CE-2024-628**

**FERMETURE DE RUES - TOUR DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Tour de Gatineau se déroulera du 20 au 22 septembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police de la Ville de Gatineau assure le contrôle de la circulation pour toute la durée de l'événement;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais relatifs aux modifications de la circulation routière (plan de signalisation et surveillance policière) sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2024-454;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation de la signalisation routière temporaire requise est la responsabilité de l'organisme selon les normes en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'organisme à fermer les routes et stationnements (incluant les bornes de stationnement) selon l'horaire suivant :

Les rues suivantes doivent être fermées à toute circulation et tout stationnement (sauf véhicules autorisés) de façon temporaire selon les dates et heures suivantes :

<b>Date</b>	<b>Heures</b>	<b>Rues fermées</b>
Jeudi 19 septembre 2024	7 h à 24 h	Rue Wright – Entre les rues Montcalm et Taylor
	18 h 30 h à 23 h	Rue Montcalm – Entre la rue Papineau et le boulevard Alexandre- Tâché
	18 h 30 h à 23 h	Rue Wellington – Entre les rues Saint-Rédempteur et Montcalm
Vendredi 20 septembre 2024	00 h à 24 h	Rue Wright – Entre les rues Montcalm et Taylor
	7 h à 22 h	Rue Wellington – Entre les rues Saint-Rédempteur et Montcalm
	9 h à 14 h	Rue Montcalm – Entre le corridor STO et le boulevard Alexandre-Tâché
	9 h à 14 h	Boulevard Alexandre-Tâché – Entre la rue Montcalm et le boulevard Saint-Joseph
	9 h à 14 h	Rue de Lanaudière – Entre les rues Belleau et Coallier
	9 h à 14 h	Rue Coallier – Entre la rue Lanaudière et le boulevard Alexandre-Tâché
	9 h à 14 h	Promenade Gatineau – Entre le boulevard Alexandre-Tâché et la piste Gamelin

Samedi 21 septembre 2024	9 h à 14 h	Rue Gamelin – Entre les promenades Gatineau et du Lac-des-Fées
	9 h à 14 h	Promenade du Lac-des-Fées – Entre les rues Gamelin et Scott
	9 h à 14 h	Rue Graham – Entre la rue Scott et le boulevard Saint-Joseph
	9 h à 14 h	Boulevard Saint-Joseph – Entre la rue Graham et le boulevard Alexandre-Tâché
	00 h à 24 h	Rue Wright – Entre les rues Montcalm et Taylor
	12 h à 20 h	Rue Wellington – Entre les rues Saint-Rédempteur et Montcalm
	12 h à 20 h	Rue Montcalm – Entre le corridor STO et le boulevard Alexandre-Tâché
	13 h à 20 h	Boulevard Alexandre-Tâché – Entre la rue Montcalm et le boulevard Saint-Joseph
	13 h à 20 h	Rue de Lanaudière – Entre les rues Belleau et Coallier
	13 h à 20 h	Rue Coallier – Entre la rue Lanaudière et le boulevard Alexandre-Tâché
	13 h à 20 h	Promenade Gatineau – Entre le boulevard Alexandre-Tâché et la piste Gamelin
	13 h à 20 h	Rue Gamelin – Entre les promenades Gatineau et du Lac-des-Fées
	13 h à 20 h	Promenade du Lac-des-Fées – Entre les rues Gamelin et Scott
	13 h à 20 h	Rue Graham – Entre la rue Scott et le boulevard St-Joseph
	13 h à 20 h	Boulevard Saint-Joseph – Entre la rue Graham et le boulevard Alexandre-Tâché
Dimanche 22 septembre	00 h à 24 h	Rue Wright – Entre les rues Montcalm et Taylor
	8 h à 23 h	Rue Montcalm – Entre la rue Papineau et le boulevard Alexandre-Tâché
	9 h à 20 h	Rue Wellington – Entre les rues Montcalm et Saint-Rédempteur
	9 h à 20 h	Rue Saint-Rédempteur – Entre les rues Wellington et Pilon
	9 h à 20 h	Rue Pilon – Entre les rues Saint-Rédempteur et Morin
	9 h à 20 h	Rue Morin – Entre les rues Pilon et Gagnon
	9 h à 20 h	Rue Gagnon – Entre les rues Morin et Montcalm
Lundi 23 septembre	00 h à 12 h	Rue Wright – Entre les rues Montcalm et Taylor

Le stationnement doit être interdit de façon temporaire aux dates et heures suivantes :

Date	Heures	Stationnements fermées
Jeudi 19 septembre 2024	00 h à 24 h	Stationnement du théâtre de l'île
	11 h à 24 h	Rue Montcalm – Entre la rue Papineau et le boulevard Alexandre- Tâché
	11 h à 24 h	Rue Wellington – Entre les rues Saint-Rédempteur et Montcalm
	18 h à 24 h	Boulevard Alexandre-Tâché – Entre la rue Montcalm et le boulevard Saint-Joseph
	18 h à 24 h	Rue de Lanaudière – Entre les rues Belleau et Coallier
	18 h à 24 h	Rue Coallier – Entre la rue Lanaudière et le boulevard Alexandre-Tâché
	18 h à 24 h	Promenade Gatineau – Entre le boulevard Alexandre-Tâché et la piste Gamelin

	18 h à 24 h	Rue Gamelin – Entre les promenades Gatineau et du Lac-des-Fées
	18 h à 24 h	Promenade du Lac-des-Fées – Entre les rues Gamelin et Scott
	18 h à 24 h	Rue Graham – Entre la rue Scott et le boulevard Saint-Joseph
	18 h à 24 h	Boulevard Saint-Joseph – Entre la rue Graham et le boulevard Alexandre-Tâché
Vendredi 20 septembre	00 h à 24 h	Stationnement du théâtre de l'île
	00 h à 24 h	Rue Wellington – Entre les rues Saint-Rédempteur et Montcalm
	00 h à 24 h	Rue Montcalm – Entre le corridor STO et le boulevard Alexandre-Tâché
	00 h à 24 h	Boulevard Alexandre-Tâché – Entre la rue Montcalm et le boulevard Saint-Joseph
	00 h à 24 h	Rue de Lanaudière – Entre les rues Belleau et Coallier
	00 h à 24 h	Rue Coallier – Entre la rue Lanaudière et le boulevard Alexandre-Tâché
	00 h à 24 h	Promenade Gatineau – Entre le boulevard Alexandre-Tâché et la piste Gamelin
	00 h à 24 h	Rue Gamelin – Entre les promenades Gatineau et du Lac-des-Fées
	00 h à 24 h	Promenade du Lac-des-Fées – Entre les rues Gamelin et Scott
	00 h à 24 h	Rue Graham – Entre la rue Scott et le boulevard Saint-Joseph
	00 h à 24 h	Boulevard Saint-Joseph – Entre la rue Graham et le boulevard Alexandre-Tâché
Samedi 21 septembre	00 h à 24 h	Stationnement du théâtre de l'île
	00 h à 24 h	Rue Wellington – Entre les rues Saint-Rédempteur et Montcalm
	00 h à 24 h	Rue Montcalm – Entre le corridor STO et le boulevard Alexandre-Tâché
	00 h à 24 h	Boulevard Alexandre-Tâché – Entre la rue Montcalm et le boulevard Saint-Joseph
	00 h à 24 h	Rue de Lanaudière – Entre les rues Belleau et Coallier
	00 h à 24 h	Rue Coallier – Entre la rue Lanaudière et le boulevard Alexandre-Tâché
	00 h à 24 h	Promenade Gatineau – Entre le boulevard Alexandre-Tâché et la piste Gamelin
	00 h à 24 h	Rue Gamelin – Entre les promenades Gatineau et du Lac-des-Fées
	00 h à 24 h	Promenade du Lac-des-Fées – Entre les rues Gamelin et Scott
	00 h à 24 h	Rue Graham – Entre la rue Scott et le boulevard Saint-Joseph
	00 h à 24 h	Boulevard Saint-Joseph – Entre la rue Graham et le boulevard Alexandre-Tâché
	18 h à 24 h	Rue Saint-Rédempteur – Entre les rues Wellington et Pilon
	18 h à 24 h	Rue Pilon – Entre les rues Saint-Rédempteur et Morin
	18 h à 24 h	Rue Morin – Entre les rues Pilon et Gagnon
	18 h à 24 h	Rue Gagnon – Entre les rues Morin et Montcalm
Dimanche 22 septembre	00 h à 24 h	Stationnement du théâtre de l'île
	00 h à 24 h	Rue Montcalm – Entre la rue Papineau et le boulevard Alexandre-Tâché



	00 h à 24 h	Rue Wellington – Entre les rues Montcalm et Saint-Rédempteur
	00 h à 24 h	Rue Saint-Rédempteur – Entre les rues Wellington et Pilon
	00 h à 24 h	Rue Pilon – Entre les rues Saint-Rédempteur et Morin
	00 h à 24 h	Rue Morin – Entre les rues Pilon et Gagnon
	00 h à 24 h	Rue Gagnon – Entre les rues Morin et Montcalm
Lundi 23 septembre	00 h à 14 h	Stationnement du théâtre de l'île

1. L'événement cycliste prévoit un achalandage quotidien de 1 500 à 5 000 personnes;
2. La fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;
3. Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des tronçons des rues fermées si la situation l'impose;
4. Les résidents propriétaires ou locataires sur les tronçons de rues fermées auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps;
5. Les résidents propriétaires ou locataires sur les tronçons de rues fermées auront accès à leur stationnement sous contrôle du Service de police et du comité d'organisation;
6. Le Service de police de Gatineau, le Service de sécurité incendie de Gatineau, le Service de la mobilité et la Société de transport de l'Outaouais ont été consultés et sont en accord avec le déroulement de l'événement;
7. Le Service des communications de la Ville produira un communiqué à cet effet;
8. Une circulaire sera produite et distribuée aux résidents et commerces enclavés;
9. Cet événement est rendu possible grâce à la collaboration de la Ville de Gatineau et l'accompagnement du Bureau des événements.

Les conditions suivantes devront être respectées :

- Mettre en place la signalisation temporaire requise selon les exigences du plan de signalisation et dans le respect des normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2024-629\*

**ENTENTE RELATIVE AU VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE FORMATION SUR LA DÉTECTION DE LA CONDUITE AVEC LES CAPACITÉS AFFAIBLIES PAR LA DROGUE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la légalisation du cannabis a mené à d'importants changements législatifs concernant l'encadrement de cette substance et la lutte contre la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a conclu une entente de contribution financière relative à la formation policière, à la collecte de données et à l'acquisition de matériel de détection de drogue approuvé pour lutter contre la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue avec le gouvernement du Canada le 29 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé, au terme de cette entente, à appuyer financièrement tous les corps de police du Québec, incluant les corps de police autochtones, dans la gestion du changement et dans la formation de leur personnel en matière de sécurité routière par la mise en place d'un programme de formation d'une durée de cinq ans (programme de formation);

**CONSIDÉRANT QUE** l'École nationale de police du Québec (ENPQ) a le mandat de coordonner la planification et la diffusion des formations admissibles, tant à l'ENPQ, en hors établissement qu'en déconcentration et de procéder au développement et à la diffusion du Programme de formation en vertu de sa mission prévue à l'article 10 de la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1);

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes visant à compenser les coûts liés à la participation des policiers aux formations en sécurité routière pour les formations données en 2023-2024 sont prêtes à être versées et dépendent de la signature de cette entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le directeur du Service de police à signer l'entente ci-jointe et à effectuer les démarches nécessaires pour le remboursement des formations.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2024-630

**SOUSSION 2023 SP 417 - ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme L'Arsenal/Thibault et Associés, 2250, rue André-C.-Hamel, Drummondville, Québec, J2C 8B1, pour l'achat d'un camion autopompe sur la base des prix unitaires à la formule de soumission, pour un montant total de 2 119 368,67 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 juillet 2024, et ce, comme étant la seule soumission reçue conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2024.

Adoptée

---

**STEVE MORAN**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif